

Union européenne dans un environnement mondial en mutation - un monde plus connecté, plus contesté et plus complexe

2015/2272(INI) - 13/04/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 427 voix pour, 242 contre et 43 abstentions, une résolution sur l'Union européenne dans un environnement mondial en mutation - un monde plus connecté, plus contesté et plus complexe.

Les députés ont estimé que la **stratégie globale de l'Union** concernant les questions de politique étrangère et de sécurité devait définir le niveau d'ambition politique de l'Union sur la scène internationale. Ils ont souligné que l'UE devait prendre la mesure de **l'ampleur de la détérioration de son environnement stratégique immédiat**, et les conséquences à long terme de cette situation. La multiplication et la simultanéité des crises, qui ont des conséquences de plus en plus immédiates sur le territoire même de l'UE, signifient qu'aucun État membre ne peut y répondre seul et que les Européens devraient **exercer leurs responsabilités collectivement** pour assurer leur sécurité.

Défendre les États, les sociétés et les valeurs de l'Europe : pour faire face à un environnement mondial en mutation, la stratégie de l'UE devrait s'articuler autour de: i) l'identification et la hiérarchisation des menaces et des défis; ii) la définition des réponses à y apporter; iii) la détermination des moyens à y consacrer.

Le Parlement a estimé que l'UE, en tant qu'acteur mondial, avait un rôle clé à jouer pour faire respecter les principes consacrés par le droit international en matière de droits de l'homme, et que **les droits de l'homme** devraient dès lors être intégrés dans la nouvelle stratégie globale. La politique étrangère de l'Union devrait privilégier une approche stratégique mettant l'accent sur les actions et les réalisations concrètes et traduire la cohérence de l'engagement de l'Union en matière de droits de l'homme dans différents pays et différentes régions, indépendamment des aspects liés à la sécurité, à la politique étrangère, au commerce, à l'énergie et à l'aide ou d'autres préoccupations.

Le Parlement a fait observer que l'Union et ses États membres devraient être plus unis et préparés à **assumer une plus grande responsabilité** dans le cadre leur sécurité collective en s'appuyant moins sur les États-Unis, notamment dans les pays du voisinage de l'Europe. Ils devraient **améliorer leurs capacités de défense**, afin d'être en mesure de répondre à la large palette de menaces et de risques civils, militaires et hybrides, en utilisant pleinement les dispositions du traité de Lisbonne concernant la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

L'Union a été invitée à:

- intensifier la coopération sur la recherche en matière de défense et à renforcer la base industrielle et la cyberdéfense, par la mutualisation et le partage, en vue d'utiliser plus efficacement les budgets nationaux de la défense ;
- lancer un programme de recherche et de développement technologique en matière de défense financé par l'UE dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP);
- renforcer le rôle de l'Agence européenne de défense (AED) et accroître ses ressources;
- renforcer la coopération UE-OTAN.

Le Parlement a plaidé pour **la mise en place de capacités européennes qui viennent renforcer celles de l'OTAN** dans la défense territoriale et qui soient en mesure de mener des opérations d'intervention de **manière autonome** au-delà des frontières de l'Union. La PSDC devrait venir consolider le pilier européen de l'OTAN et veiller à ce que les membres européens de l'OTAN respectent effectivement leurs engagements vis-à-vis de l'OTAN.

Les États membres devraient pour leur part:

- s'engager à consacrer **au moins 2% de leur PIB** pour les dépenses en matière de défense **d'ici 2024** afin d'atteindre les capacités civiles et militaires adéquates pour concrétiser les objectifs de la PESC /PSDC en renforçant les économies d'échelle ;
- mettre en place une **coopération structurée permanente** (CSP) en matière de défense et prendre davantage de responsabilités pour mettre en place les capacités européennes qui font cruellement défaut, augmenter les dépenses de recherche de l'Union dans le domaine militaire en mobilisant l'AED et développer tant la base industrielle et technologique de défense européenne que le marché européen de la défense ;
- améliorer les échanges de renseignement européens et mettre en place une véritable **capacité européenne de renseignement et de prévision**.

Le Parlement a appelé la VP/HR à se saisir du manque de clarté concernant la **clause de défense mutuelle** contenue à l'article 42, paragraphe 7, du traité UE, à en définir les lignes directrices ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Il a également demandé le **renforcement de l'AED** en finançant la dotation en personnel et les frais de fonctionnement de l'Agence par l'intermédiaire du budget de l'Union.

L'un des principaux objectifs devrait être de s'orienter vers une **mutualisation permanente des unités militaires multinationales**, vers des forces de défense communes et vers la définition d'une politique de défense commune qui conduira à terme à une défense européenne commune. Le Parlement a demandé à cet effet la mise en place d'un quartier général militaire permanent de l'Union européenne.

Stabiliser le voisinage de l'Europe au sens large : les députés ont plaidé pour que l'Union assume une plus grande responsabilité en vue de **combler le déficit de sécurité** dans son voisinage au sens large et qu'elle s'engage davantage dans la désescalade diplomatique, en particulier dans le voisinage méridional. Ils ont également estimé que la crise actuelle des réfugiés exigeait une action concertée urgente, et ont appelé à une **stratégie à long terme en matière de politiques d'asile, de migration et de réadmission** impliquant le renforcement du système Schengen, du corps européen de gardes-frontières et de gardes-côtes ainsi que de FRONTEX.

Renforcer la gouvernance mondiale multilatérale: l'UE devrait aspirer à **être un «décideur»**, contribuant à l'efficacité de la gouvernance mondiale multilatérale dans le but de renforcer la démocratie, la bonne gouvernance, la primauté du droit et les droits de l'homme. La résolution a souligné que l'UE devrait:

- mettre en place des synergies entre la sécurité, le développement, le commerce, les droits de l'homme, la promotion de la démocratie et l'action extérieure de l'UE;
- établir des relations plus étroites avec les acteurs non étatiques, les gouvernements locaux et régionaux et la société civile, en veillant à une approche globale face aux défis mondiaux;
- promouvoir le libre-échange et l'investissement, des voies commerciales sûres et un accès accru au marché partout dans le monde, et préserver la stabilité du système financier mondial par le biais de normes élevées de régulation et de gouvernance;
- veiller à ce que la politique de développement de l'UE représente une part essentielle de la stratégie globale de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité.

Le Parlement a demandé d'établir un lien clair entre la stratégie globale de l'Union, la structure de son budget et ses priorités pour allouer, notamment en augmentant ses ressources propres, les ressources nécessaires à son exécution.

Interagir - l'Union, les parlements nationaux et les citoyens européens : les députés estiment que le Parlement devrait jouer un rôle clé dans le suivi régulier de l'action extérieure des institutions de l'UE. Ils ont mis l'accent sur l'importance d'associer plus étroitement les parlements nationaux à ce processus. Les décideurs européens devraient également dialoguer avec les citoyens, la société civile, l'industrie et les autorités locales et régionales.

La résolution a fait valoir que la stratégie globale devrait être **révisée tous les cinq ans**, au moment du renouvellement du Parlement européen et de la Commission.